

R a p p o r t a n n u e l



d e u x m i l l e c i n q

2005



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Table des matières

Mission de la Chambre de la sécurité financière et membres du conseil d'administration	2
Lettre des représentants du public au ministre des Finances	3
Rapport de la présidente	4
Rapport du syndic	8
Rapport du président du comité de discipline	12
Rapport de la responsable de l'Institut de formation	18
Rapport de la responsable du comité de réglementation	20
Rapport du responsable du comité des sections	22
Rapport du responsable du comité de gouvernance	24
Rapport du responsable du comité de vérification, finances et trésorerie	26
États financiers	28
Titres A.V.C. et A.V.A. décernés en 2005	39
Collège électoral	40
Comités	45
Profil des membres	46

Mission

La Chambre de la sécurité financière a pour mission d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres.

Elle compte 29 334 membres qui exercent dans les six disciplines suivantes :

- assurance de personnes
- assurance collective de personnes
- planification financière
- courtage en épargne collective
- courtage en contrats d'investissement
- courtage en plans de bourses d'études.

Membres du conseil d'administration

Présidente

- Mme Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C.

Vice-présidente aux valeurs mobilières

- Mme Renée Piette, C.A., Pl. fin., représentante de la discipline du courtage en épargne collective

Vice-président aux assurances

- M. Stéphane Prévost, A.V.C., représentant de la discipline de l'assurance de personnes

Administrateurs

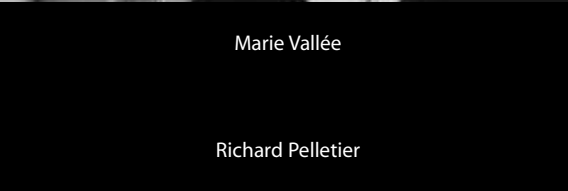
- M. Paul-André Belisle, représentant de la discipline de l'assurance de personnes
- M. Clément Blais, représentant des disciplines du courtage en plans de bourses d'études et du courtage en contrats d'investissement
- M. Normand Caty, Pl. fin., représentant de la discipline de la planification financière
- M. Gérard Chagnon, Pl. fin., représentant de la discipline du courtage en épargne collective
- Mme Diane Cinq-Mars, A.V.C., représentante de la discipline de l'assurance de personnes
- Mme Lyne Gagné, MBA, représentante de la discipline du courtage en épargne collective
- M. Richard Pelletier, représentant du public
- Mme Marie Vallée, représentante du public

Direction générale

- M. Luc Labelle, M.Sc., Adm.A.
Vice-président exécutif



Marie Vallée



Richard Pelletier



Lettre au ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir contribué, avec nos collègues du conseil d'administration ainsi que les membres des comités de la Chambre et de son personnel, à l'amélioration continue des divers instruments disponibles à l'organisation et à ses membres pour l'atteinte des objectifs de son plan stratégique et des exigences de sa mission.

L'univers québécois des produits et services financiers a connu en 2005 plusieurs événements inquiétants pour les consommateurs. De telles circonstances nous ont permis, encore une fois si cela était nécessaire, de reconnaître le rôle fondamental de la Chambre de la sécurité financière avec sa mission de protection du public.

L'implication de notre organisme auprès des instances réglementaires et des décideurs gouvernementaux, dans le cadre de diverses consultations, est un gage de la volonté soutenue de la Chambre de poursuivre ses efforts pour remplir sa mission de protéger le public, notamment en rehaussant la compétence de ses membres. Parmi les réalisations de 2005 à cet égard, soulignons la refonte du *Règlement sur la formation continue obligatoire*, avec de nouvelles exigences en conformité des pratiques, ainsi que la mise à jour des règles d'éthique et de déontologie s'appliquant aux administrateurs et aux membres des comités de la Chambre.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre engagement ferme face aux défis sans cesse renouvelés que représente notre responsabilité de représentants du public au sein du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière. Cet engagement est toujours soutenu par la très grande ouverture et l'apport de tous les membres du conseil ainsi que par l'appui indispensable du personnel de la Chambre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.

Marie Vallée

Richard Pelletier



Rapport de la présidente

L'arrivée de 2005 annonçait une nouvelle étape pour la Chambre de la sécurité financière puisque l'organisation venait de terminer sa phase de transition pour s'implanter comme organisme d'autoréglementation (OAR). Forte des assises créées par sa première année comme OAR, la Chambre a franchi 2005 en affirmant d'autant plus sa mission de protéger le public par la formation, la déontologie et la discipline dont elle est responsable auprès de ses membres.

La revue annuelle démontre bien le parcours fructueux de la Chambre envers ses engagements structurels et financiers pris en 2004, ainsi que ses autres actions planifiées et ponctuelles à conduire en cours d'année. Orientée par la planification stratégique établie pour 2005-2007, la Chambre a terminé l'année sous le signe de la continuité et de la nouveauté.

C'est avec un très grand plaisir que je vous offre maintenant un survol du parcours de la Chambre en 2005. Je ponctuerai ce survol des principes qui ont animé, et qui doivent animer, la Chambre pour s'acquitter de sa mission. Je brosserai donc un tableau des principaux accomplissements de l'organisation en matière de gouvernance, de soutien aux sections, de formation continue obligatoire et d'affaires extérieures.

Je crois qu'il est important de rappeler que le conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière élabore les orientations stratégiques de l'organisation. Des comités aux mandats clairement circonscrits se mettent ensuite au travail pour recommander au conseil les actions appropriées à concrétiser les orientations stratégiques. Les comités sont respectivement sous la responsabilité d'un membre du conseil d'administration. Vous trouverez aussi au cours des pages suivantes les propos de mes collègues du conseil vous faisant part plus en détails des travaux de leur comité.

Ethique, déontologie et gouvernance en toute symbiose pour la gestion d'un OAR

Rappelons que la nouvelle réalité de la Chambre à titre d'OAR, les changements apportés à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (Loi 188) et les réflexions tenues par le comité de gouvernance sont les principaux éléments à l'origine de la décision du conseil d'administration de formuler un Règlement modifiant le *Règlement intérieur* de la Chambre. De plus, toujours dans un principe de saine gouvernance, le conseil d'administration s'est doté du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs*. Ce règlement édicte notamment les règles de déontologie et les sanctions applicables aux membres du conseil. L'Autorité des marchés financiers a approuvé ces règlements le 8 décembre 2005. C'est par cette approbation que la durée du mandat des neuf administrateurs élus passe de trois à deux ans.

Le nouveau *Règlement intérieur* instaure également la condition d'avoir siégé au moins un an (sauf en cas de circonstance exceptionnelle) à titre d'administrateur de la Chambre pour accéder à la présidence de l'organisation, tout en précisant ce dernier rôle et en définissant celui de chef de la direction. Monsieur Luc Labelle, en sa qualité de vice-président exécutif depuis le 9 novembre 2005, agit comme chef de la direction de la Chambre.

À cet effet, monsieur Yves Gagné a occupé la vice-présidence exécutive jusqu'en juillet 2005. Je le remercie

pour son apport fort appréciable. Un comité de transition, formé de madame Louise Viau, monsieur Clément Blais et moi-même, a pris le relais jusqu'à l'arrivée de monsieur Luc Labelle. Nous étions très heureux d'accueillir Monsieur Labelle qui, fort de son expérience en gestion d'associations d'affaires et de protection du public de haut niveau, avait largement démontré des habiletés politiques et de leadership, un sens aigu de développement et de positionnement stratégique ainsi que d'excellentes capacités de gestion en contexte de membership.

Monsieur Labelle, par son mandat de vice-président exécutif de la Chambre, occupe les fonctions très importantes de gérer l'organisation au quotidien, et d'agir comme porte-parole auprès des partenaires, du gouvernement, du public et des médias. Le mandat de la vice-présidence exécutive se réalise en collaboration avec la présidence.

Forces vives de la Chambre, les sections jouent un rôle primordial

La Chambre se déploie en vingt sections où la vie regorge d'action! Les sections forment un véritable réseau d'antennes de la mission de la Chambre et de ses valeurs. Elles jouent ainsi un rôle primordial pour la diffusion de la formation continue, et par le fait même, des règles de conformité et de déontologie à appliquer. Elles s'unissent aussi par le regroupement des présidents de section en comité, où s'opère une mise en commun de l'énergie des forces vives que sont les sections. Les sections prennent une importance d'autant plus majeure puisqu'elles forment la quasi-totalité du collège électoral par leurs membres de bureaux de direction et leurs délégués.

Ayant moi-même mes origines de présidente au sein d'un bureau de direction de section, je suis très fière de rendre hommage à tous les responsables de section pour leur grand dévouement au bon fonctionnement de leur section car je sais combien il requiert temps et énergie.

Normes de gestion pour la reconnaissance, soutien aux activités de formation et efforts de consolidation du collège électoral ont marqué principalement l'année en sections. Parmi les accomplissements, je souligne particulièrement l'initiative de mettre au point un code de conduite qui encadrera les nouveaux dirigeants de section. Ajouté au camp de formation annuel – en 2005, il s'est déroulé les 27-28 octobre, à Rivière-du-Loup – ce code assurera une gestion améliorée des sections, particulièrement pour les

activités de reconnaissance. Je souligne également le dynamisme rehaussé des démarches requises pour tenir dorénavant en avril toutes les assemblées générales annuelles, et ce faisant, élire les membres des bureaux de direction et les délégués en nombre suffisant, selon les règlements intérieur et sur les sections. Je tiens aussi à reconnaître le travail de grande qualité du comité ad hoc formé pour la recommandation d'une procédure adéquate à la distribution du fonds d'aide de la Chambre aux activités de formation en sections.

Au sein des sections, il y a aussi une vive et saine compétition dans la course aux Prix Victor-Dumais – reconnaissant l'effort collectif des membres et de leur section au rayonnement de la profession dans leur région – et Ghislaine J.-Laforte – décerné à la section se distinguant comme une section en croissance et bien organisée. Je félicite les sections Québec et Rivière-du-Loup qui ont remporté respectivement le Victor-Dumais et le Ghislaine J.-Laforte en 2005.

Je ne saurais terminer ce passage sans dire combien les membres de la Chambre sont des gens au cœur généreux en rappelant l'hommage rendu par l'Association québécoise de la fibrose kystique à la Chambre, le 10 juin. Cet hommage reconnaissait les dons que nous lui avons versés au cours des 20 dernières années. En fin de 2005, les dons s'élevaient à 2 558 398 \$. Cette somme a été recueillie grâce aux activités de bienfaisance orchestrées par des membres des bureaux de direction de sections.

Formation continue, gage de compétence et de crédibilité

La formation continue est sans contredit un pilier de la Chambre parce qu'elle est avant tout à la source de notre compétence et de notre crédibilité. Elle est la voie proactive et préventive vers la protection du public. Conformément aux pouvoirs conférés à la Chambre par le législateur, notre organisation accrédite des formations en provenance de diverses entreprises ou formateurs. Selon un processus préétabli qui tient compte d'un ensemble de critères, nous pouvons ainsi nous assurer de la qualité des formations offertes. Au 31 décembre, s'est terminée la période de qualification 2004-2005 pour l'obtention des unités de formation continue.

La Chambre s'est aussi associée à la chaire l'Industrielle-Alliance de l'Université Laval pour offrir la 12^e édition du colloque A.V.A., sous le thème « Évolution et changements en assurance et services financiers », en novembre, à

Québec. Dès après, la Chambre s'est mise à la préparation de la 13^e édition de ce colloque pour qu'il se tienne plutôt en mars, à la demande des membres A.V.A. et A.V.C. La remise du Prix Robert Lemay – pour la moyenne générale la plus élevée en fin de programme universitaire menant au titre A.V.A. – s'est traditionnellement inscrite dans le cadre du colloque A.V.A 2005. Monsieur Bernard Guay en était le récipiendaire, et je lui réitère toutes mes félicitations!

Enfin, le projet de modification du *Règlement sur la formation continue obligatoire* de la Chambre qui, élaboré en 2004, a été déposé le 15 juin 2005, par madame Louise Viau, à la fin de son mandat de présidence, pour commencer à franchir les étapes habituelles d'adoption. Ce projet de modification revêt une très grande importance, entre autres, par son caractère proactif puisqu'il s'allie complètement aux nouvelles exigences de perfectionnement professionnel que commandent les nouvelles réalités de nos clientèles en sécurité financière. En l'occurrence, les dix UFC en conformité, éthique ou pratiques professionnelles incorporées au projet de règlement le rendent particulièrement avant-gardiste dans l'industrie des produits et services financiers au bénéfice du consommateur.

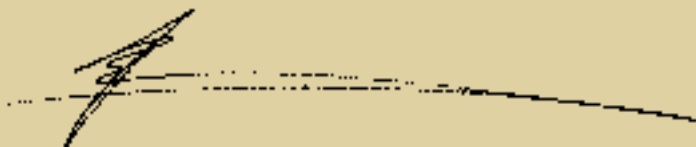
Affaires extérieures notables, au nom du consommateur et de la profession

La Chambre a participé à deux consultations publiques majeures : celles menées par le CISRO (Conseil canadien des responsables de la réglementation et Organismes de réglementation des services d'assurance au Canada), sur les relations entre les assureurs et les intermédiaires, en août, et celles que l'Autorité des marchés financiers a conduites sur les pratiques commerciales en assurance de dommages, en septembre; cette dernière participation s'est voulue pour des mises en parallèle avec l'assurance de personnes. La Chambre a répondu à l'invitation à ces consultations dans un souci de pratiques et de relations harmonisées entre les professionnels de la sécurité financière et l'industrie, pour bien servir le consommateur et, évidemment, assurer sa protection.

Remerciements

Je remercie avec toute ma reconnaissance les membres du conseil d'administration, des comités et du collège électoral, ainsi que l'équipe de la permanence pour m'avoir accompagnée tout au long de l'année. Je remercie mes collègues du conseil plus particulièrement pour la création d'un comité, formé de madame Louise Viau, monsieur Clément Blais et moi-même, afin d'assurer la transition pendant la vacance au poste de vice-présidence exécutive. Un merci spécial à madame Louise Viau pour avoir encadré l'intégration de monsieur Luc Labelle comme vice-président exécutif. Tous mes remerciements également à madame Renée Piette, vice-présidente aux valeurs mobilières, et monsieur Stéphane Prévost, vice-président aux assurances, pour leur soutien considérable.

L'année 2005 a été jalonnée d'événements marquants, sources d'une expérience toute aussi riche qu'abondante et génératrice de nouvelles forces. Notre savoir-faire n'en est que meilleur maintenant pour que la Chambre puisse s'acquitter de sa mission en relevant les nouveaux défis du domaine des services financiers!



Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C.
Présidente



Rapport du syndic

Le syndic encadre les six disciplines dont la Chambre de la sécurité financière est responsable auprès des représentants dans les secteurs de l'assurance, de la planification financière et des valeurs mobilières. Le syndic a pour fonction, plus particulièrement, d'enquêter sur un représentant qui aurait commis une infraction à une disposition de la Loi ou de ses règlements.

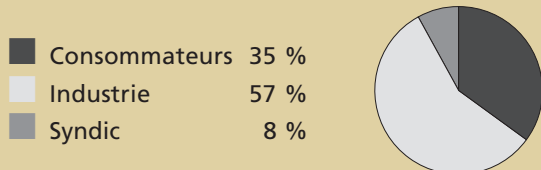
Une enquête est ouverte à la suite d'une plainte provenant d'un consommateur, de l'industrie, d'un membre de la Chambre, ou à l'initiative même du syndic. Le syndic et son personnel exercent leurs activités conformément à l'article 351 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers (LDPSF)*. Le syndic a reçu 395 nouvelles demandes d'enquête au cours de 2005. Me Micheline Rioux, A.V.A., Pl. fin. et conseillère en sécurité financière, agit à titre de syndic de la Chambre depuis 1999. Madame Léna Thibault s'est jointe en qualité de syndic adjoint en juin 2005.

Demandes d'enquête

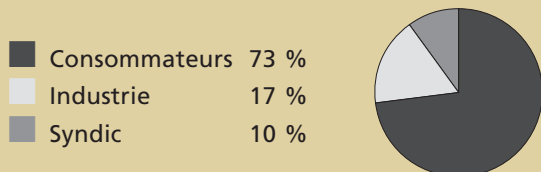
Des 395 nouvelles demandes d'enquête reçues en 2005, 274 demandes se rattachent au domaine de l'assurance de personnes et 121, au domaine des valeurs mobilières. Le total de 395 représente une légère diminution de 60 demandes comparativement à 2004.

Provenance des 395 demandes d'enquête en 2005

Assurance de personnes



Valeurs mobilières



Allégations d'infraction contenues aux demandes d'enquête en 2005

Infractions alléguées le plus fréquemment aux demandes d'enquête

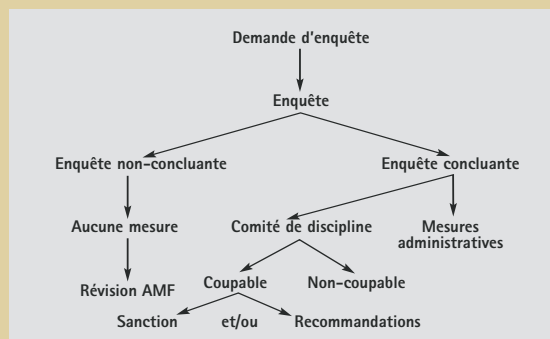
• non-respect de la procédure de remplacement	136
• communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère	129
• non respect du mandat confié par le client	94
• absence d'analyse des besoins financiers (ABF)	45
• conflits d'intérêts	46

Autres infractions importantes alléguées aux demandes d'enquête

• falsification de documents ou contrefaçon de signatures	23
• non communication de renseignements aux assureurs	15
• appropriation de fonds	20

Processus d'enquête

Cheminement d'une demande d'enquête (processus confidentiel)



• Début de l'enquête

Le processus d'enquête débute avec la réception d'une demande provenant d'un tiers (consommateurs, organismes de protection du consommateur, représentants membres de la Chambre de la sécurité financière, entreprises de l'industrie des produits et services financiers, ou Autorité des marchés financiers). Le syndic de la Chambre peut aussi initier une enquête de son propre chef. Le personnel du syndic prend ensuite le relais en communiquant avec toutes les personnes impliquées dans le dossier, et la collecte de renseignements débute. Tous les témoignages et documents pertinents sont recueillis, et l'enquête se déroule en toute confidentialité.

• Fin de l'enquête et options du syndic

Au moment où l'enquête est terminée, les résultats sont présentés au syndic. Le syndic peut alors choisir entre deux options : porter la cause devant le comité de discipline de la Chambre, ou non. Dans l'éventualité où aucune accusation n'est déposée contre le représentant, des mesures administratives peuvent tout de même s'appliquer : lettre de mise en garde, avis verbal, rencontre avec le représentant visé, ou engagement de la part du représentant à se conformer aux règles déontologiques. Lorsque le syndic porte la cause devant le comité de discipline, ce dernier entend la preuve des parties concernées et statue quant à la culpabilité du représentant. S'il est reconnu coupable, le représentant s'expose à diverses sanctions établies par le comité de discipline selon la gravité des infractions commises.

• Demande d'enquête, décision du syndic et plainte disciplinaire

Il est donc important de bien distinguer la demande d'enquête (ou dépôt d'une plainte), la décision prise par le syndic et le dossier porté devant le comité de discipline, i.e., la plainte disciplinaire.

Demande d'enquête

La demande d'enquête est la première étape du processus d'enquête effectué par le syndic. En cas de litige avec un représentant membre de la Chambre de la sécurité financière ou lorsque le comportement d'un conseiller est contraire à l'éthique, le consommateur peut faire une demande d'enquête auprès du syndic de la Chambre. Il s'agit de remplir le formulaire à cet effet.

Décision du syndic

La décision du syndic est celle que le syndic prend au terme de l'enquête enclenchée par une demande. Le syndic peut décider de porter ou non la cause devant le comité de discipline. Dans le cas où la cause n'est pas référée au comité de discipline, c'est-à-dire qu'aucune accusation n'est déposée contre le représentant, des mesures administratives peuvent s'imposer telles qu'énoncées ci-dessus.

Plainte disciplinaire

La plainte disciplinaire est celle que le syndic dépose auprès du comité de discipline de la Chambre contre un représentant pour une infraction relative à la Loi ou à ses règlements.

Comité de révision des plaintes de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Tout consommateur qui a demandé la tenue d'une enquête au syndic peut s'adresser au comité de révision des plaintes de l'AMF pour revoir la décision du syndic de ne pas déposer une plainte disciplinaire. En 2005, ce comité a reçu 25 demandes de révision. Il a requis une seule réouverture d'enquête.

Décisions prises par le syndic en 2005

90	avis verbaux et mises en garde
76	rencontres avec représentants
56	dossiers fermés sous la foi de la décision disciplinaire
80	demandes insuffisantes et / ou non fondées
62	autres (l'absence de juridiction, le représentant visé est retiré de l'industrie, le plaignant ne donne pas suite aux communications de la Chambre, le retrait de la plainte par le plaignant, le transfert à une autre juridiction)
108	dossiers à porter devant le comité de discipline
472	décisions

Infractions en assurance de personnes

La majorité des demandes d'enquête en assurance de personnes porte sur le non respect des exigences en matière de remplacement d'une police, sur la qualité de l'information communiquée aux consommateurs et sur le non respect du mandat donné par le client.

Infractions en valeurs mobilières

En valeurs mobilières, les représentants visés par les enquêtes ont omis également de respecter le mandat confié par le client et les objectifs de placement de ce dernier.

Par ailleurs, le nombre de représentants impliqués dans la réalisation de placements privés est en hausse. Les représentants doivent se rappeler que la LDPSF leur interdit d'agir comme intermédiaires entre une compagnie et les investisseurs, que ce soit à titre formel ou informel. Trois types d'infraction surviennent particulièrement en matière de placements privés :

- le défaut d'avoir informé de façon juste et complète le client sur les placements recommandés
- le défaut d'avoir respecté le mandat confié par le client quant à son objectif et à son profil d'investisseur
- le défaut d'être inscrit dans la discipline requise pour offrir ce type de véhicule de placement.

En valeurs mobilières, le représentant a toujours le devoir de bien connaître son client et aussi de connaître le produit qu'il lui offre pour être en mesure de fournir toute l'information nécessaire à une prise de décision éclairée par le client.

Dossiers référés au comité de discipline et radiations de représentants

Au terme de l'année 2005, 56 dossiers ont été portés devant le comité de discipline. Celui-ci a prononcé trois ordonnances de radiation provisoire de certificat. Ce sont les décisions CD00 0605 (Desgens), pour falsification de documents, et CD00 0599 (Bélanger), pour appropriation de fonds. Quant à la dernière ordonnance, CD00 0609, pour appropriation de fonds, l'audition de l'ancien président de Norbourg, Vincent Lacroix, l'a amené à retourner son certificat attestant de son droit de pratique en épargne collective.

Exemples de décision du comité de discipline et rappels importants

• Remplacement d'une police d'assurance vie

Le comité de discipline a rappelé dans la décision CD00 0553 (Harton) qu'au terme de l'article 22 (3) du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* « l'obligation de remettre le formulaire de remplacement, d'expliquer les caractéristiques et de décrire les avantages et désavantages du remplacement (d'une police d'assurance vie) incombe au représentant ». C'est donc au conseiller qu'il appartient de justifier, par des arguments précis et justes, que le remplacement de la police est dans l'intérêt de l'assuré ou du preneur. Le fardeau de la preuve incombe au conseiller et non au syndic.

• Police d'assurance vie universelle

Dans la décision CD00 0569 (Sisconnelli), il s'agit d'un représentant qui faisait souscrire à ses clients des polices d'assurance vie universelle en ne fournissant pas tous les renseignements nécessaires, en négligeant d'expliquer de façon complète et objective la nature, les avantages et les désavantages du produit, en faisant des déclarations inexactes ou incomplètes sur le paiement des primes ou sur les retraits d'argent du contrat. Bref, en faisant souscrire une police d'assurance vie alors que le client souhaitait faire un placement. Le conseiller n'a pas respecté plusieurs articles du code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière. Le comité de discipline l'a déclaré coupable.

La police d'assurance vie universelle est un produit intéressant mais complexe et sophistiqué, comportant deux composantes : une protection d'assurance vie et un élément dit « outil de placement ». Pour profiter du maximum de l'aspect placement, c'est la prime maximale stipulée au contrat qui devra être versée par le preneur. Si la contribution annuelle de l'assuré se limite à la prime minimale, la part de la prime versée qui servira à des fins de placement sera très minime ou même inexistante. D'où l'importance d'expliquer clairement au client que la prime minimale ne servira qu'à payer la prime de la police d'assurance et non pas à faire un placement à l'abri de l'impôt. L'assurance vie universelle est une forme d'assurance vie. Il ne s'agit pas d'un compte d'épargne à court terme.

• Placements privés

La décision CD00 0577 (Wishnousky) du comité de discipline déclare que « l'intimé a utilisé des documents qu'il savait ou devait savoir faux ou trompeurs pour persuader certains clients qui lui faisaient confiance d'investir dans un véhicule

de placement inapproprié, irrégulier et inacceptable, qui leur présentait comme un placement garanti et tranquille mais qu'il devait savoir par ailleurs fort risqué, tout en se gardant bien de plus de leur dévoiler qu'il était alors en situation de conflit d'intérêts. » Le comité de discipline poursuit « De telles infractions sont éminemment reprochables de la part d'un conseiller en sécurité financière en qui le public met généralement sa confiance (...) ».

Au terme de l'audition, le comité de discipline a imposé une radiation permanente au représentant pour ses mauvais conseils auprès des clients. Aussi, il a recommandé au Fonds d'indemnisation des services financiers d'analyser le dossier et d'étudier l'opportunité d'indemniser les clients en cause. Enfin, le comité a ordonné la publication d'un avis de la décision dans un journal local.

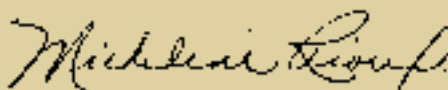
Devant un tel cas, nous ne pouvons qu'insister fortement sur l'information juste et complète à fournir au client sur les placements recommandés.

• Participation des représentants en cause aux étapes d'une enquête

Il faut retenir toute l'importance que revêt la participation des représentants à l'ensemble des étapes de l'enquête les concernant, et ce, selon la LDPSF et le code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière. Par sa décision CD00 0549 (Daigle), le comité de discipline rappelle que la présence d'un représentant aux différentes rencontres organisées pour étudier un dossier le concernant « est une forme de respect et de considération à l'endroit de son ordre professionnel et (...) elle revêt une importance de premier plan (...) pour obtenir, si nécessaire, des précisions additionnelles au niveau des circonstances entourant la commission des infractions ».

Remerciements

Je félicite chaleureusement les membres de l'équipe du syndic pour la qualité de leur travail. Les enquêtes qui leur sont confiées sont de plus en plus exigeantes à mener, en raison de la complexité grandissante des plaintes soumises à la Chambre. Leur expertise, leur ténacité et leur rigueur contribuent en bonne mesure à renforcer la confiance des consommateurs envers les professionnels en sécurité financière. Je les remercie!



M^e Micheline Rioux, A.V.A., Pl. fin.
Conseillère en sécurité financière



Rapport du président du comité de discipline

Le comité de discipline de la Chambre est saisi de toute plainte écrite formulée contre un représentant par le syndic ou par une partie privée relativement à une infraction à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* ou à ses règlements. Le comité statue ainsi sur les plaintes portées contre les représentants en assurance de personnes, en assurance collective ou en valeurs mobilières, et sur celles formulées contre les planificateurs financiers.

Le comité de discipline se compose d'un président, d'un vice-président, tous deux avocats et nommés par le ministre des Finances, ainsi que de membres de la Chambre. Le président dirige le comité, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, le vice-président exerce les fonctions de président. Le mandat du président est de cinq ans et celui des autres membres est de trois ans.

Le processus

Au terme de l'audition d'une plainte, qu'elle soit déposée par le syndic ou par une partie privée, le comité de discipline rend une décision écrite où il expose les motifs de celle-ci. Si la plainte est retenue, le comité peut imposer une ou plusieurs sanctions pour chacun des chefs pour lesquels le représentant est déclaré coupable. Les sanctions possibles sont les suivantes : la réprimande, la radiation temporaire ou permanente du professionnel, l'amende, dont le montant varie de 600 à 6 000 dollars, ou encore le remboursement des sommes d'argent appartenant aux clients. Le comité peut également recommander au conseil d'administration de la Chambre d'imposer au représentant qu'il suive avec succès un cours de formation ou que le Fonds d'indemnisation de l'Autorité des marchés financiers analyse le dossier dans le but, le cas échéant, de dédommager les personnes lésées.

Par ailleurs, l'encadrement des pratiques professionnelles repose sur le principe du jugement par les pairs. En effet, l'audition de la plainte se fait par un comité de discipline composé d'un président (avocat nommé par le ministre des Finances) ainsi que de deux membres de la Chambre généralement issus de la même discipline et du même secteur de commercialisation que le professionnel à qui des manquements sont reprochés. Les membres de la Chambre qui assistent le président apportent évidemment une expertise importante et fort nécessaire au comité.

À l'issue d'un processus de recrutement rigoureux, 21 membres se sont ajoutés en 2005 au comité de discipline de la Chambre. Ces personnes, qui sont membres de la Chambre parmi les disciplines qu'elle encadre, ont suivi une formation leur permettant de se familiariser avec le processus disciplinaire. Elles se sont jointes aux 27 membres faisant déjà partie du comité. Le mandat de ces derniers a été renouvelé pour trois ans en 2005.

Les nouvelles plaintes

En 2005, le syndic a déposé 56 nouvelles plaintes devant le comité de discipline : 79 % d'entre elles touchaient des représentants du domaine de l'assurance de personnes (contre 85 % en 2004; 79 % en 2003; et 73 % en 2002) et 21 % visaient des représentants en valeurs mobilières (contre 15 % en 2004; 21 % en 2003; et 27 % en 2002). Sur l'ensemble de ces plaintes, 16 % des représentants traduits devant le comité de discipline portaient le titre de planificateur financier (contre 12 % en 2004; 15 % en 2003; et 15 % en 2002).

Tableau 1 – Nouvelles plaintes par secteur

Secteurs	Nombre de plaintes
• Assurance de personnes	44
• Valeurs mobilières	12

Les auditions

Au cours du dernier exercice, le comité a tenu 102 jours d'audition. Comme le montre le tableau 2, dans la majorité des cas (58 %), le comité a procédé à des auditions strictement sur culpabilité.

L'on remarque, qu'au fil des ans, les dossiers dont le comité de discipline est saisi sont de plus en plus complexes. Les membres du comité doivent donc consacrer davantage de temps à entendre la preuve. Ainsi, 40 % des auditions sur culpabilité ont nécessité plus d'une journée d'audience.

Tableau 2 – Les journées d'audition

Types d'auditions	Nombre de jours
• Auditions sur culpabilité	59 (28 plaintes)
• Auditions sur sanction	18
• Auditions sur culpabilité et sanction	13
• Auditions de requêtes en radiation provisoire	4
• Auditions de requêtes en moyens préliminaires ou interlocutoires	8
Total	102

Les décisions

En 2005, le comité de discipline a rendu au total 51 décisions, réparties en cinq catégories (tableau 3).

Tableau 3 – Les décisions du comité, selon le type de décision

Types de décisions	Nombre
• Décisions sur culpabilité	15
• Décisions sur culpabilité et sanction ¹	12
• Décisions sur sanction	19
• Décisions ordonnant la radiation provisoire d'un intimé	2
• Décisions sur requête en moyens préliminaires ou interlocutoires	3
Total	51

En 2005, six des décisions du comité de discipline ont été portées en appel devant la Cour du Québec

Les manquements disciplinaires

En 2005, le comité de discipline s'est prononcé sur 252 chefs d'accusation correspondant à une vingtaine de manquements distincts (tableaux 4a et 4b). Après examen des plaintes, le comité a maintenu 88 % des chefs d'accusation.

Comme l'illustre le tableau 4a, les plaintes disciplinaires en assurance de personnes ont porté le plus souvent sur les infractions suivantes : le défaut de remplir le préavis de remplacement ou de le faire de façon erronée; le défaut de faire une analyse des besoins financiers du client; ou d'avoir transmis de l'information incomplète, trompeuse ou mensongère, ou fournit des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.

Quant aux plaintes portées à l'encontre des représentants en valeurs mobilières, exposées au tableau 4b, elles ont été portées le plus souvent à l'encontre des infractions suivantes : information incomplète, trompeuse ou mensongère; ou explication incomplète, trompeuse ou mensongère; et contrefaçon de documents ou de signatures.

Les sanctions imposées

Pour protéger le public et maintenir les hauts standards de qualité de la pratique professionnelle du secteur financier, le comité a infligé des sanctions sévères aux représentants qui ont commis des infractions majeures.

En termes concrets, les professionnels de l'assurance trouvés coupables d'appropriation de fonds ont été radiés de façon permanente, ou temporaire pour des périodes allant jusqu'à dix ans. De même, tous les représentants qui ont soumis des propositions à l'insu d'un assuré ou au profit de personnes fictives se sont vu imposer des sanctions de radiation permanente, ou temporaire pour des périodes allant jusqu'à cinq ans. Finalement, les personnes trouvées coupables de contrefaçon ont vu leur droit de pratique retiré de façon permanente, ou temporaire pour des périodes allant jusqu'à cinq ans.

Dans le domaine des valeurs mobilières, le comité de discipline a radié pour 20 mois et a imposé une amende de 20 000 dollars un représentant trouvé coupable, sur cinq chefs d'accusation, de s'être placé en situation de conflit d'intérêts. Il a aussi radié de manière permanente un professionnel condamné, sur cinq chefs d'accusation, pour appropriation de fonds, tout en lui imposant une amende de 6 000 dollars.

Lorsqu'on tient compte de l'ensemble des chefs accueillis plutôt que des seuls chefs mentionnés ci-dessus, on note qu'au cours du présent exercice, le comité de discipline a imposé des amendes totalisant 134 300 dollars. Il a radié cinq représentants de manière permanente et imposé des suspensions temporaires à 16 autres. Enfin, il a pleinement assumé son mandat de protection du public en ordonnant à deux représentants radiés à vie de rembourser les sommes qu'ils avaient acquises illégalement.

¹ Habituellement, lorsque l'intimé enregistre un plaidoyer de culpabilité, le comité entend immédiatement les parties sur sanction et rend une seule décision sur culpabilité et sanction.

Tableau 4a – Les manquements disciplinaires des représentants en assurance de personnes

L'intimé...	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs accueillis	Chefs rejetés	Sanctions	Total des amendes
... n'a pas procédé à l'analyse des besoins financiers du client	8	16	0	- 2 réprimandes - 14 amendes - 4 cours de formation	21 600 \$
... a proposé un placement qui ne correspondait pas à la situation financière du client	2	2	0	- 2 amendes	7 500 \$
... a transmis de l'information incomplète, trompeuse ou mensongère; ou fournit des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	7	12	1	- 1 réprimande - 9 amendes - 2 radiations temporaires - 1 cours de formation	14 600 \$
... a fait de fausses représentations	6	8	5	- 2 réprimandes - 3 amendes - 3 radiations temporaires	5 000 \$
... n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	5	5	2	- 1 réprimande - 4 amendes	3 700 \$
... a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente	3	6	1	- 4 amendes - 2 radiations temporaires	5 500 \$
... a dénigré, dévalorisé ou discrédité un autre représentant, un cabinet, une société autonome, un assureur ou une institution financière	1	0	2	s. o.	
... a incité une personne de façon pressante ou répétée à recourir à ses services professionnels ou à acquérir un produit	1	0	2	s. o.	
... a éludé ou tenté d'éluder sa responsabilité civile professionnelle par malhonnêteté, fraude, supercherie ou autre moyen dolosif	1	1	0	- 1 radiation temporaire	
... a témoigné de la signature d'un assuré hors de la présence de celui-ci	1	1	0	- 1 amende	1 500 \$
... n'a pas favorisé le maintien en vigueur d'une police d'assurance	4	5	1	- 1 réprimande - 4 amendes - 3 cours de formation	6 500 \$
... n'a pas rempli un préavis de remplacement ou l'a fait de manière erronée ou incomplète	9	12	3	- 1 réprimande - 11 amendes - 2 cours de formation	13 700 \$
... n'a pas remis le préavis de remplacement au client ou à la compagnie d'assurance	2	5	0	- 5 amendes	5 000 \$

Tableau 4a – Les manquements disciplinaires des représentants en assurance de personnes (suite)

L'intimé...	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs accueillis	Chefs rejetés	Sanctions	Total des amendes
... n'a pas fourni aux assureurs les renseignements d'usage ou a fourni de faux renseignements lors de la souscription d'une police	6	8	2	- 1 réprimande - 4 amendes - 1 cours de formation - 4 radiations temporaires	5 600 \$
... a soumis une proposition à l'insu de l'assuré ou l'a fait pour une personne fictive	4	20	2	- 16 amendes - 1 radiation temporaire - 19 radiations permanentes	9 600 \$
... a soumis une proposition sans avoir rencontré le client	1	4	0	- 4 amendes	2 400 \$
... a contrefait des documents ou des signatures	6	18	0	- 8 radiations temporaires - 10 radiations permanentes	
... s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour ceux-ci	6	77	0	- 12 radiations temporaires - 65 radiations permanentes - 1 amende - 59 remboursements de sommes illégalement acquises.	600 \$
... s'est placé en situation de conflit d'intérêts	3	3	0	- 3 radiations temporaires	
... n'a pas répondu aux demandes du bureau du syndic ou n'a pas collaboré à l'enquête	4	4	0	- 1 réprimande - 2 amendes - 1 radiation permanente	2 500 \$
... a agi comme représentant alors qu'il n'était pas inscrit	1	1	0	- 1 amende	3 000 \$
TOTAL		208	21	- 10 réprimandes - 84 amendes - 36 radiations temporaires - 95 radiations permanentes - 59 remboursements de sommes illégalement acquises; - 11 cours de formation	108 300 \$

Tableau 4b — Les manquements disciplinaires des représentants en valeurs mobilières

L'intimé...	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs accueillis	Chefs rejetés	Sanctions	Total des amendes
... n'a pas établi ou a omis de mettre à jour le profil d'investisseur du client	1	0	2	s. o.	
... a transmis de l'information incomplète, trompeuse ou mensongère; ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	2	1	3	- 1 réprimande	
... n'a pas remis des documents explicatifs au client	1	0	1	s. o.	
... n'a pas respecté le mandat que lui a confié un client	1	0	1	s. o.	
... a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente	1	3	0	- 3 réprimandes	
... a contrefait des documents ou des signatures	2	1	1	- 1 radiation permanente	
... s'est approprié des fonds à des fins personnelles	1	5	0	- 1 amende - 4 radiations permanentes - 4 remboursements de sommes illégalement acquises	6 000 \$
... s'est placé en situation de conflit d'intérêts	1	5	0	- 5 amendes - 5 radiations temporaires	20 000 \$
TOTAL		15	8	- 4 réprimandes - 6 amendes - 5 radiations temporaires - 1 radiation permanente - 4 radiations permanentes accompagnées d'une ordonnance de remboursement des sommes illégalement acquises	26 000 \$

Remerciements

En conclusion, j'aimerais remercier le vice-président du comité de discipline, M^e Daniel Gagnon, son président suppléant, M^e Guy Marcotte, ses 48 membres, et enfin, son secrétaire et l'ensemble des employés qu'il dirige. La contribution inestimable de chacune de ces personnes a permis au comité de traiter avec professionnalisme et équité des dossiers dont la complexité semble s'accroître au fil des ans.

Cette année encore, leur précieuse collaboration a aussi permis de démontrer la valeur de l'approche disciplinaire adoptée par la Chambre. Grâce à cette approche, centrée sur la participation de pairs aussi compétents qu'intègres à l'examen des plaintes adressées à notre organisme, il n'est pas exagéré d'affirmer que le public québécois et la réputation des professionnels du secteur financier encadrés par la Chambre sont bien protégés.



M^e François Folot



Rapport de la responsable de l'institut de formation

En 2005, le comité de l'Institut de formation a soutenu la Chambre dans la préparation d'un projet de modification du Règlement sur la formation continue obligatoire, la révision du profil des compétences et des connaissances, requis par les professionnels du domaine, et la mise au point de nouvelles activités de formation. L'ensemble de ces actions permettra d'agencer encore plus adéquatement les formations avec les réalités des membres dans leur pratique professionnelle. Le comité a notamment tenu compte de l'importance primordiale que revêtent aujourd'hui la conformité et l'éthique.

Le comité s'est affairé premièrement à terminer le travail entamé en 2004 pour la modification du *Règlement sur la formation continue obligatoire*. Il a donc examiné les résultats de la tournée des vingt sections de la Chambre par la présidente en 2004, où quelque 1 400 membres y ont été consultés; les données recueillies par un sondage (Saine Marketing) auprès de 1 221 répondants; les opinions exprimées au camp d'orientation de novembre 2004, qui regroupait une centaine de membres; et les conclusions se dégageant à l'issue de six journées d'examen et de discussion par le comité même.

En s'appuyant sur l'ensemble de ces données, le comité a défini les modifications à apporter au règlement pour l'actualiser en toute concordance avec les nouvelles réalités des besoins et attentes à la fois des membres et des consommateurs de produits et services financiers.

Revue de la modification du règlement sur la formation continue

Le projet de modification du Règlement sur la formation continue obligatoire, soumis au gouvernement du Québec pour approbation, prévoit notamment que la Chambre

- permette l'obtention d'unités de formation (UFC) pour la participation des membres à des activités de formation augmentant leur capacité à bien conseiller leurs clients sur les caractéristiques d'un produit
- rehausse les critères d'évaluation appliqués à l'accréditation d'un contenu
- rende obligatoire l'acquisition de 10 UFC en matière d'éthique, de conformité, ou sur les pratiques professionnelles exemplaires
- diminue de 10 le nombre total d'UFC que les membres doivent accumuler, par période de qualification de deux ans, dans les disciplines où ils sont actifs.

Afin d'alléger et d'améliorer la gestion des dossiers de formation, il est aussi prévu dans ce même projet de modification qu'il soit possible à la Chambre :

- d'implanter un système de saisie Internet par lequel les membres, les fournisseurs de services de formation, les cabinets et les entreprises rapporteraient eux-mêmes les unités accumulées
- de modifier la période d'obtention des unités, pour qu'elle se termine le 30 septembre de chaque période pour tous les membres.

Perspectives intéressantes : de nouvelles formations

Parallèlement à la mise au point du nouveau règlement de formation continue obligatoire et des exigences qu'il renferme, le comité a recommandé que la Chambre développe de nouvelles activités de formation à distance qui se répartiront en quatre grandes catégories : la déontologie, l'assurance collective de personnes, l'assurance contre les accidents ou les maladies et le courtage en plans de bourses d'études.

De pair avec les besoins très actuels du consommateur, le nouveau profil des compétences et des connaissances

Le 23 septembre 2005, le conseil d'administration a par ailleurs adopté le « Profil des compétences et des connaissances » révisé par le comité. Créé avec le soutien

de spécialistes du Collège de Bois-de-Boulogne, le nouveau profil tient compte de l'évolution des produits et des approches de commercialisation depuis 1997, année de la dernière mise à jour du profil. À la lumière de ce profil, la Chambre sera en bonne position d'évaluer si les activités de formation qu'offre le marché, et les programmes de formation internes ou externes en voie d'élaboration, répondent adéquatement aux nécessités de nouvelles connaissances et de perfectionnement des professionnels en sécurité financière, selon les besoins très actuels des consommateurs.

Période de qualification 2004-2005, impressionnante en activités

Au 31 décembre, s'est terminée la période de qualification 2004-2005 pour l'obtention des unités de formation continue. Encore cette année, la Chambre s'est assurée que l'offre de formation en sections et à distance soit tout autant suffisante qu'adéquate afin que les membres franchissent cette période avec succès. Il est intéressant de noter, qu'en 2005, 1 390 activités de formation ont été accréditées (représentant 4 050 heures de formation), 202 formations ont été dispensées en sections et quatre publications de UFC.Magazine ont été diffusées. La période de qualification 2004-2005 comporte au total : 2 718 activités accréditées (représentant 10 684 heures de formation), 323 formations en sections et neuf éditions de UFC.Magazine. Ce sont là des résultats impressionnants qui témoignent d'une activité débordante et fructueuse!

Remerciements

En terminant, j'aimerais remercier chaleureusement les membres du comité pour l'excellent travail réalisé au cours de l'année. Grâce aux efforts de tous, la Chambre a amélioré sa capacité à offrir des formations hautement utiles aux professionnels du domaine et à s'assurer de la qualité des activités de formation développées par les fournisseurs externes.



Diane Cinq-Mars, A.V.C.



Rapport de la responsable du comité de réglementation

Le comité de réglementation veille à ce que les règles et les règlements mis en œuvre favorisent l'entière réalisation de la mission de la Chambre. Le comité se prononce aussi sur les questions susceptibles d'avoir un impact significatif sur le plan de la réglementation, sur la Chambre et sur ses membres.

En 2005, le comité est intervenu principalement pour modifier le *Règlement intérieur* et le *Règlement sur la formation continue obligatoire*. Il a vu également à rédiger le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs*.

Règlement intérieur

En mai 2005, les membres du conseil d'administration ont donné leur assentiment aux changements proposés au *Règlement intérieur* par le comité de réglementation. Ces modifications ont été introduites notamment parce que certains des amendements apportés par le gouvernement à la Loi sur la distribution de produits et services financiers (Loi 188) s'appliquaient à la Chambre de la sécurité financière.

Les modifications au *Règlement intérieur* auront des répercussions sur la gouvernance de la Chambre. En effet, la durée du mandat des administrateurs élus est passée de trois à deux ans. Quant à la durée du mandat des administrateurs nommés par le ministre des Finances pour représenter le public, elle demeure celle prévue par la Loi 188 : trois ans.

Des mesures transitoires ont en outre été établies pour maintenir un sain équilibre au sein du conseil d'administration. Ainsi, les administrateurs représentant la discipline du courtage en épargne collective et la discipline de l'assurance de personnes, dans la région B, seront élus pour deux ans, en 2006 et 2008. Pour sa part, l'administrateur représentant les disciplines du courtage en contrats d'investissement et du courtage en plans de bourses d'études sera élu pour trois ans en 2006, puis pour deux ans en 2009.

En 2007, les administrateurs représentant la discipline du courtage en épargne collective et la discipline de l'assurance de personnes dans la région C, de même que l'administrateur représentant la discipline de l'assurance collective de personnes au Québec, seront élus pour un mandat de deux ans. Enfin, les administrateurs qui représentent la discipline du courtage en épargne collective et la discipline de l'assurance de personnes dans la région A, ainsi que l'administrateur représentant la discipline de la planification financière au Québec, seront élus pour deux ans en 2008.

Le nouveau *Règlement intérieur* modifie aussi les conditions d'admissibilité à la présidence du conseil d'administration. Sauf exception, il faut maintenant avoir siégé un an ou plus à titre d'administrateur de la Chambre pour pouvoir occuper ce poste. La durée du mandat présidentiel a aussi changé. Elle est passée à un an et, dorénavant, le président ne peut être réélu qu'une seule fois. Le nouveau *Règlement intérieur* précise de plus le rôle et les fonctions du président. Ce dernier dirige les séances du conseil, voit à son bon fonctionnement et exerce les autres responsabilités et pouvoirs que le conseil lui confère.

Enfin, le nouveau *Règlement intérieur* tient compte de l'introduction du rôle de chef de la direction dans la Loi 188. Ce membre de la haute direction a pour principales responsabilités d'administrer et de diriger la Chambre ainsi que d'assumer les autres pouvoirs et responsabilités délégués par le conseil d'administration. Il agit également comme porte-parole de l'organisation auprès des médias et comme interlocuteur pour la Chambre auprès des organismes partenaires.

Règlement sur la formation continue obligatoire

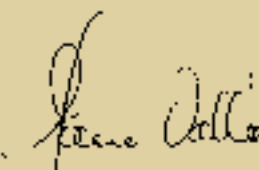
En collaboration avec le comité de l'Institut de formation, le comité de réglementation a également défini les modifications à apporter au *Règlement sur la formation continue obligatoire* pour en faire un outil encore plus adapté à l'atteinte de la mission première de la Chambre – la protection du public – ainsi qu'aux besoins et aux attentes des membres. Le projet de Règlement a été présenté au gouvernement du Québec, et nous attendons son approbation et son adoption.

Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs

Finalement, les changements apportés à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* depuis la transformation de la Chambre en organisme d'autoréglementation et la hausse des attentes du public face à la gouvernance organisationnelle ont amené la Chambre à se doter du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs de la Chambre de la sécurité financière. Ce texte, qui rehausse les exigences que la Chambre avait déjà à cet égard, édicte notamment les règles éthiques que doivent observer les membres du conseil d'administration et définit les sanctions à appliquer en cas de manquement. Tout comme le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Chambre, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs a été approuvé le 8 décembre 2005 par l'Autorité des marchés financiers.

Remerciements

Je remercie très chaleureusement tous les membres du comité de réglementation pour leur participation des plus consciencieuses. Comme on le voit, l'année 2005 a exigé de tous les membres du comité, et particulièrement de ma prédécesseure, Renée Piette, des efforts tout aussi soutenus que minutieux. Grâce à ce travail, la Chambre dispose aujourd'hui de règles propices à une bonne gestion de ses activités et au respect de principes éthiques exigeants.



Marie Vallée



Rapport du responsable du comité des sections

Formé des présidents de section, le comité des sections assure la circulation de l'information entre la Chambre et ses vingt sections. Il veille aussi à proposer des solutions aux problèmes variés que les sections et leurs membres rencontrent dans le cadre de leurs activités. Par l'entremise de représentants, le comité des sections participe aussi aux travaux du conseil d'administration de la Chambre ainsi que des comités de gouvernance, de l'Institut de formation et de vérification, finances et trésorerie. En 2005, le comité des sections a continué d'élaborer des solutions propres à maintenir ou à accroître la qualité des services aux membres de la Chambre.

Grâce à ses vingt sections, la Chambre est plus que jamais en mesure de mobiliser l'ensemble de ses membres, où qu'ils résident sur le territoire québécois. Tout au long de 2005, la mobilisation s'est traduite par les activités de formation que les sections ont mises sur pied, la préparation de la relève des membres des bureaux de direction et des délégués, la coordination des assemblées générales et des élections annuelles de sections, l'encadrement des nouveaux membres tant comme délégués qu'aux bureaux de direction, l'incitation à participer à des comités ad hoc, ainsi qu'au camp de formation et à l'assemblée générale annuelle de l'ensemble de la Chambre, et enfin, par la préparation de lignes de conduite pour la reconnaissance en sections.

Formation continue en sections, une responsabilité de premier ordre

La prise en charge par les sections des activités de formation en salle s'avère une réussite. À preuve, les 202 activités de formation où 7 752 professionnels ont assisté au cours de l'année, tout en méritant un grand total de 23 405 unités de formation continue (UFC). En 2005, le comité s'est associé encore plus étroitement à cette prise en charge en confiant à un comité ad hoc le mandat de proposer un mode juste et équitable pour la distribution aux sections de l'aide financière, approuvée par le conseil d'administration de la Chambre, au budget 2006. Les sections s'en trouveront d'autant plus soutenues pour le développement de leur offre de formations.

Il est utile de rappeler combien le programme En ligne contribue au bon fonctionnement des inscriptions aux activités de formation en sections puisque qu'il permet aux sections de traiter elles-mêmes les inscriptions à leurs activités de formation. Les UFC obtenues par les membres, où qu'ils soient au Québec, sont ainsi prises en compte rapidement.

Rassemblements, distinctions et reconnaissance

Le comité a continué de soutenir les responsables de section pour la mise en place respective de leur assemblée générale annuelle et de l'élection s'y rattachant. Les responsables de section ont reçu l'appui du comité encore plus particulièrement pour que les assemblées générales annuelles aient lieu dorénavant en avril pour toutes les sections.

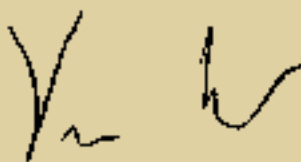
Les membres du comité se sont aussi entendus sur la révision des règles couvrant l'attribution des Prix Victor-Dumais et Ghislaine-J.-Laforte, prix de grande distinction à la Chambre. Cette révision avait pour but de reconnaître encore plus judicieusement l'effort collectif des membres et des responsables de section en matière d'innovation et de gestion.

Afin d'assurer la bonne gestion des activités de reconnaissance en sections, et que celle-ci soit uniformisée, le comité des sections a mandaté un comité ad hoc. Le comité ad hoc sur la reconnaissance en sections s'est aussitôt mis à l'œuvre pour établir des lignes directrices.

Enfin, grâce à l'action de chacun des vingt présidents dans sa propre section, l'ensemble du comité a rempli fructueusement son mandat de coordonner quelque 300 bénévoles au sein de la Chambre. Je tiens à dire que j'ai été fortement impressionné par la qualité des idées qui ont émergé de ces personnes. Elles sont d'un apport immense, dont la Chambre a besoin continuellement. Sans ces personnes, notre organisation ne serait pas devenue ce qu'elle est aujourd'hui.

Remerciements

Je félicite très sincèrement les membres du comité des sections pour leur assiduité et leur fiabilité remarquable pour l'exécution des travaux. Nous pouvons être fiers d'avoir atteint un taux de présence de 95 pourcent malgré l'éloignement de certains. Tous mes remerciements également aux membres pour leur participation en grand nombre aux activités des sections.



Yves Rochefort, A.V.A., Pl. fin.



Rapport du responsable du comité de gouvernance

Créé à l'automne 2004, le comité de gouvernance a pour mandat de proposer des règles contribuant à doter la Chambre de la sécurité financière d'un conseil d'administration et de bureaux de direction, pour ses vingt sections, qui soient représentatifs, efficaces et éthiques. De grande envergure ou de dimension plus modeste, tous les dossiers examinés par le comité traitent d'actions visant à fortifier la capacité de la Chambre à bien s'acquitter de sa mission. Le comité de gouvernance a connu sa première année complète d'activités en 2005.

Au cours de l'année, le comité de gouvernance s'est penché principalement sur les questions suivantes : la relève au sein de la Chambre, les critères d'éligibilité à la présidence de l'organisation et le règlement encadrant les comités.

Un comité pour la relève au sein de la Chambre

Une des grandes préoccupations de la Chambre, comme de tout organisme similaire, est la relève au sein de ses diverses instances : son conseil d'administration, ses comités, les bureaux de direction de ses sections et leurs délégués, bref l'ensemble du collège électoral. Après plusieurs échanges et réflexions, le comité de gouvernance a proposé la création d'un comité permanent de la relève ayant pour mandat de susciter l'implication des membres dans les instances pré-citées. Le comité a aussi proposé un certain nombre de champs d'action et de moyens pour atteindre les buts visés.

Le conseil d'administration a répondu favorablement à la proposition et a créé un comité de la relève placé sous la responsabilité de la présidente de la Chambre.

Éligibilité à la présidence de la Chambre

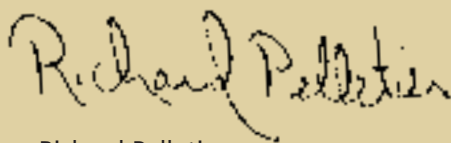
À la demande du conseil d'administration et outre les règles imposées par la Loi, le comité a évalué puis proposé quelques critères additionnels pour l'accession à la présidence de la Chambre. Le conseil d'administration a retenu l'exigence d'une expérience minimale d'un an à titre d'administrateur de la Chambre. Ce nouveau critère est maintenant inscrit dans le Règlement intérieur de la Chambre.

Révision du règlement sur les comités

Le comité a examiné également l'ensemble des principes devant guider la révision du règlement sur les comités : composition, responsabilités, imputabilité, etc. Le conseil d'administration a par la suite entériné les recommandations du comité pour ce règlement. C'est le comité de réglementation qui le reverra en profondeur pour adoption.

Remerciements

J'aimerais terminer ce bref exposé en remerciant les membres du comité pour l'exceptionnelle équipe qu'ils forment. Leur expertise et leur ouverture d'esprit permettent d'aborder toutes les questions, même les plus ardues, avec rigueur et sérénité. Ces membres, comme mes collègues du conseil d'administration, partagent une même volonté de faire vivre la mission de la Chambre, la protection du public. Je les en remercie très sincèrement.



Richard Pelletier



Rapport du responsable du comité de vérification, finances et trésorerie

En 2005, les recommandations du comité de vérification, finances et trésorerie ont permis de mettre fin à deux années de déficit et de dégager un surplus au-dessus de 500 000 \$. La Chambre devait mettre un frein aux déficits de 2003 et 2004. Notons que les surplus de 2005 ne représentent seulement qu'une marge de manoeuvre d'environ un mois des dépenses d'exploitation de l'organisation. Pour l'avenir, la saine situation financière de la Chambre lui permettra de faire face plus aisément aux imprévus qui pourraient lui survenir comme organisme d'autoréglementation.

Revenus accrus et fins de déficits caractérisent 2005

La dernière année fut marquée principalement par la fin de déficits à la Chambre. Alors que la Chambre avait terminé l'année 2003, avec une perte de 676 635 \$, et l'année 2004 avec une perte de 297 810 \$, son année 2005 s'est soldée par un excédent de 571 791 \$. Le redressement des finances de l'organisation s'explique à la fois par l'augmentation de ses revenus (666 760 \$:12,1 %) et la diminution de ses dépenses (- 127 114 \$: -2,2 %).

L'accroissement des revenus de la Chambre est essentiellement imputable à deux facteurs :

- au relèvement de la cotisation annuelle des membres, de 135 \$ à 200 \$
- à l'augmentation du nombre de nouveaux membres et aux demandes de remise en vigueur.

Ainsi, par ces ajustements, les revenus des cotisations au total sont passés de 4 612 320 \$, en 2004, à 5 524 391 \$ en 2005, soit une hausse de 19,8 %.

Retombée de la BDNI sur la situation financière

La mise en place de la Base de données nationales d'inscription (BDNI) pour les membres soumis à la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec* et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* a produit un effet majeur sur les revenus reportés de la Chambre. Ces derniers totalisaient 5 630 025 \$, à la fin de 2005, contre 3 557 069 \$ à la fin de 2004, soit une augmentation de 58 %. Il faut ici noter qu'antérieurement le renouvellement des inscriptions dans les disciplines de l'épargne collective, du courtage en contrats d'investissement et du courtage en plans de bourses d'études se faisait par ordre alphabétique, tout au long de l'année. Depuis 2005, le renouvellement des inscriptions a lieu le 31 décembre et les frais associés aux inscriptions des membres sont alors facturés en totalité.

Technologies et gestion serrée des dépenses

Sur le plan des dépenses, la Chambre a continué, en 2005, d'exploiter le potentiel des technologies pour diminuer ses coûts de fonctionnement, tout en maintenant la qualité du service offert. Par exemple, le conseil d'administration a suivi la recommandation du comité de ne plus produire en version papier le répertoire des activités de formation de la Chambre, toute l'information se retrouvant sur le

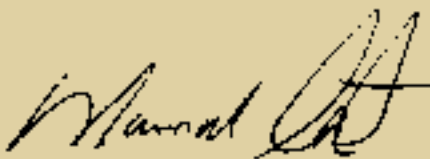
site Internet de l'organisation. Les dépenses ont diminué étant donné aussi le report de certains projets, au cours de l'année 2006, en raison d'un manque d'effectifs, lequel est en voie de se résorber.

Bilan financier en santé

Par ailleurs, les placements de la Chambre ont bondi de 1 649 065 \$ à 4 103 508 \$ entre 2004 et 2005, soit une hausse de 148 %. Globalement, ces sommes déboursées au fil des mois de l'année courante sont issues d'une nouvelle formule de perception du renouvellement des inscriptions en valeurs mobilières. La Chambre n'a donc pas éprouvé de problèmes de liquidité au cours de l'année et, par conséquent, n'a pas eu à recourir à ses réserves.

Remerciements

Ce bilan encourageant est le résultat du travail de nombreuses personnes. Je tiens à souligner l'excellente contribution des membres du comité de vérification, finances et trésorerie. Je souhaite aussi remercier les membres des autres comités de la Chambre, particulièrement pour leur étroite collaboration et leur flexibilité, rendant ainsi possible la création d'un fonds d'aide aux activités de formation en sections.



Normand Caty, Pl. fin.



États financiers de la

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

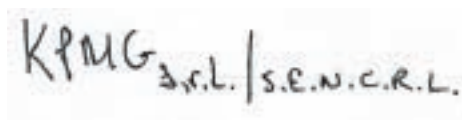
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX MEMBRES

Nous avons vérifié le bilan de la Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») au 31 décembre 2005 ainsi que les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Montréal, Québec

Le 6 février 2006, à l'exception de la note 5,
datée du 10 mars 2006

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2005

États financiers

Bilan	31
État des résultats	32
État des actifs nets.....	33
État des flux de trésorerie	34
Notes afférentes aux états financiers	35

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Bilan

31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	841 687 \$	381 769 \$
Placements au coût, qui s'approche de la juste valeur marchande (note 2)	4 103 508	1 649 065
Cotisations à recevoir des représentants	1 633 876	1 741 783
Autres débiteurs	163 844	238 955
Frais imputables au prochain exercice	44 278	45 551
	<u>6 787 193</u>	<u>4 057 123</u>
Immobilisations (note 3)	178 783	245 573
	<u>6 965 976 \$</u>	<u>4 302 696 \$</u>
Passif et actifs nets		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	776 021 \$	757 488 \$
Revenus reportés	5 630 025	3 557 069
	<u>6 406 046</u>	<u>4 314 557</u>
Actifs nets :		
Investis en immobilisations	178 783	245 573
Non affectés (déficit)	306 147	(257 434)
Affectés grevés d'une affectation d'origine interne (note 5)	75 000	-
	<u>559 930</u>	<u>(11 861)</u>
Engagements (note 6)		
Éventualités (note 7)		
	<u>6 965 976 \$</u>	<u>4 302 696 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 administrateur

 administrateur

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Revenus :		
Cotisations	5 524 391 \$	4 612 320 \$
Formation	400 312	531 497
Greffe	177 480	309 908
Intérêts	66 136	42 528
Vérification préventive	582	5 888
	6 168 901	5 502 141
Charges :		
Salaires et charges sociales	2 400 308	2 412 929
Procureur du syndic	452 316	325 623
Comité de discipline	440 198	357 007
Services professionnels externes	361 028	358 147
Formation	303 953	465 208
Loyer et électricité	296 168	279 983
Frais de gestion	156 940	75 000
Amortissement des immobilisations	154 081	208 330
Frais de déplacement	136 146	143 002
Publication, déduction faite des revenus y afférents	127 102	84 917
Allocations	77 139	129 659
Jetons des administrateurs et autres membres (note 4)	115 224	45 402
Télécommunications et informatique	101 442	108 007
Fournitures de bureau et de papeterie	95 362	149 029
Créances irrécouvrables	66 915	81 497
Poste et messagerie	66 336	99 744
Assurance	54 257	50 386
Publicité et promotion	41 458	146 828
Communications	36 905	78 739
Location d'équipement de bureau	33 588	38 301
Frais de formation du personnel	27 847	14 962
Taxes et permis	16 442	17 074
Frais bancaires et financiers	15 653	15 141
Traduction	14 720	24 844
Entretien et réparations	5 582	14 465
	5 597 110	5 724 224
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus) avant le poste suivant	571 791	(222 083)
Excédent des charges sur les revenus - Fonds de développement professionnel	—	(75 727)
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus)	571 791 \$	(297 810)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

État des actifs nets

Exercice terminé le 31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	Investis en immobilisations	Non affectés (déficit)	Affectation interne	Total 2005	Total 2004
Solde au début de l'exercice	245 573 \$	(257 434)\$	– \$	(11 861)\$	285 949 \$
Excédent des (charges sur les revenus) revenus sur les charges	(154 081) ⁽¹⁾	725 872	–	571 791	(297 810)
Acquisition d'immobilisations	87 291	(87 291)	–	–	–
Affectation d'origine interne (note 5)	–	(75 000)	75 000	–	–
	178 783 \$	306 147 \$	75 000 \$	559 930 \$	(11 861)\$

⁽¹⁾ Représente l'amortissement.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus)	571 791 \$	(297 810)\$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	154 081	208 330
	725 872	(89 480)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation :		
Placements	(20 538)	(23 481)
Débiteurs	183 018	(1 068 905)
Frais imputables au prochain exercice	1 273	42 584
Créditeurs et charges à payer	18 533	(199 658)
Revenus reportés	2 072 956	545 330
	2 981 114	(793 610)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(87 291)	(108 173)
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	2 893 823	(901 783)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 188 999	2 090 782
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	4 082 822 \$	1 188 999 \$
Constituées de :		
Encaisse	841 687 \$	381 769 \$
Marché monétaire	3 241 135	807 230
	4 082 822 \$	1 188 999 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2005

La Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») a été constituée en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. La Chambre a pour mission principale d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres.

Le 11 décembre 2002, le projet de Loi 107, Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, a été adopté et sanctionné. La nouvelle loi reconnaît la Chambre en lui octroyant le statut d'organisme d'autoréglementation. De plus, la Chambre est responsable de sa cotisation de même que de l'élection de ses administrateurs.

1. Principales conventions comptables :

a) Constatation des revenus :

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Ces cotisations sont comptabilisées sur base d'exercice. Les montants perçus et non perçus pour la période suivant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

b) Placements :

Les placements échéant en deçà d'un an sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

c) Immobilisations :

Les immobilisations sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon les méthodes et les périodes ou taux suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux/période
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	36 mois
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

d) Espèces et quasi-espèces :

La Chambre considère que ses dépôts en banque et ses placements dans le marché monétaire, rachetables en tout temps, constituent des espèces et quasi-espèces.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2005

1. Principales conventions comptables (suite) :

e) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

2. Placements :

	2005	2004
Marché monétaire	3 241 135 \$	807 230 \$
Certificat de placement garanti	862 373	841 835
	4 103 508 \$	1 649 065 \$

3. Immobilisations :

	2005		2004	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	1 771 663 \$	1 627 721 \$	143 942 \$	197 689 \$
Mobilier et équipement	292 906	258 065	34 841	41 199
Améliorations locatives	49 025	49 025	–	6 685
	2 113 594 \$	1 934 811 \$	178 783 \$	245 573 \$

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2005

4. Jetons des administrateurs et autres membres :

	2005	2004
Conseil d'administration et autres comités	67 480 \$	45 402 \$
Comité des sections (i)	25 352	–
Comité de transition (ii)	22 392	–
	115 224 \$	45 402 \$

(i) Depuis 2005, des jetons sont attribués aux membres siégeant à ce comité.

(ii) Comité créé et dissout au cours de l'exercice.

5. Actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne :

Le 10 mars 2006, le Conseil d'administration a approuvé l'affectation d'un montant de 75 000 \$ relié au déménagement des locaux de la Chambre prévu pour le mois d'août 2006. La Chambre ne peut utiliser ce montant grevé d'une affectation d'origine interne à des fins non stipulées pour affectation sans le consentement du Conseil d'administration.

6. Engagements :

La Chambre s'est engagée jusqu'en 2017, en vertu de contrats de location-exploitation, à verser des loyers totaux de 3 934 085 \$ pour la location des lieux occupés par ses bureaux ainsi que 58 358 \$ pour des équipements de bureau.

Les loyers minimums s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

2006	271 855 \$
2007	375 897
2008	375 897
2009	375 897
2010	369 975

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2005

7. Éventualités :

Au cours des exercices antérieurs, des poursuites en dommages et intérêts ont été intentées contre la Chambre, et ont toujours cours, pour une somme totalisant approximativement 2,5 millions de dollars. Les assureurs de la Chambre, sous certaines conditions, ont accepté de prendre fait et cause de cette dernière à l'égard de ces poursuites, bien qu'une portion de ces réclamations ne soit pas couverte selon les termes et conditions de la police d'assurance responsabilité. De l'avis de la direction, il est pour le moment impossible d'évaluer l'issue de ces affaires. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les états financiers de l'exercice relativement à la perte éventuelle pouvant découler de ces poursuites. Toute perte serait comptabilisée dans l'exercice où elle surviendrait.

8. Instruments financiers :

a) Juste valeur :

La valeur comptable de l'encaisse, des placements, des cotisations à recevoir des représentants, autres débiteurs et créiteurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

b) Risque de crédit :

La Chambre encourt des risques de crédit associés aux débiteurs. La Chambre évalue la condition financière de ses clients et représentants sur une base continue.

Titres A.V.C. et A.V.A. décernés en 2005

En 2005, les titres A.V.C. et A.V.A. ont été accordés respectivement à 37 et à 8 professionnels. Les titres A.V.C. et A.V.A. sont une propriété exclusive de la Chambre de la sécurité financière et sont assujettis au Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé. Ce règlement est disponible sur le site Internet de la Chambre au www.chambresf.com.

Assureurs-vie certifiés (A.V.C.)

Ralph Apollon, A.V.C., Montréal
Jeannine Pépin Bédard, A.V.C., Abitibi-Témiscamingue
Carl Blackburn, A.V.C., Québec
Luc Borgia, A.V.C., Québec
Pierre Boucher, A.V.C., Richelieu-Longueuil
Michel Boudreau, A.V.C., Richelieu-Longueuil
Diane Brousseau, A.V.C., Duplessis
Luc Cimon, A.V.C., Rivière-du-Loup
Benoît Côté, A.V.C., Richelieu-Longueuil
Philippe G. Couture, A.V.C., Estrie
Hanna Johnny Daoud, A.V.C., Montréal
Carlo De Stefano, A.V.C., Montréal
Martin Des Rosiers, A.V.C., Outaouais
Nicholas Dirani, A.V.C., Montréal
Danielle Duchesne, A.V.C., Saguenay-Lac St-Jean
Mario Dupuy Jr., A.V.C., Outaouais
Marilena Giacomini, A.V.C., Montréal
Michel Giroux, A.V.C., Lanaudière
Hélène Houde, A.V.C., Québec
Pierre Joanisse, A.V.C., Lanaudière
Sylvie Larouche, A.V.C., Lanaudière
Jean-François Légaré, A.V.C., Laurentides
Roberto Léveillé, A.V.C., Drummond-Arthabaska
Nathalie Lord, A.V.C., Richelieu-Longueuil

Jean-François Madore, A.V.C., Abitibi-Est
Hélène Mathieu, A.V.C., Québec
Steve Miller, A.V.C., Laurentides
Roberto Padilla, A.V.C., Laval
Steeve Poulin, A.V.C., Beauce-Amiante
Christian Rémillard, A.V.C., Québec
Pascal Roberge, A.V.C., Montréal
Tommy Robillard, A.V.C., Lanaudière
Mario Roumieh, A.V.C., Laval
Flavio Sandri, A.V.C., Laval
Alain Sauvageau, A.V.C., Grande-Mauricie
France Stewart, A.V.C., Laurentides
Joël Villeneuve, A.V.C., Laurentides

Assureurs-vie agréés (A.V.A.)

Joanne Beaupré-Roberge, A.V.A., Montréal
Dyan Chevrier, A.V.A., Richelieu-Longueuil
Frédéric Dancause, A.V.A., Québec
Lea Hackenbroch, A.V.A., Montréal
Michel H. Payette, A.V.A., Laval
Marie-Paule Pilote, A.V.A., Lanaudière
Claude Rathel, A.V.A., Québec
Paulin Roy, A.V.A., Beauce-Amiante

Collège électoral

Le collège électoral de la Chambre de la sécurité financière se compose des membres de son conseil d'administration, des membres des bureaux de direction de chacune de ses vingt sections et de leurs délégués. Les noms des membres représentant les sections de la Chambre apparaissent ci-dessous.

Abitibi-Est

- M. Yves Rochefort**, A.V.A., Pl. fin., président
- M. Christian Emond**, vice-président, communications
- Mme Julie Roy**, Pl. fin., vice-présidente,
Institut de formation
- Mme Hélène Tanguay**, secrétaire-trésorière
- M. Yves Caron**, A.V.C., responsable,
trophée Victor-Dumais
- Mme Berthe Gareau**, responsable, fibrose kystique
- M. Richard Gilbert**, A.V.C., administrateur
- Mme Ginette Bossé**, A.V.C., administratrice
- Mme Julie Laprise-Gélinas**, administrateur
- M. Yves Crépeau**, A.V.C., délégué
- M. Guy Bossé**, A.V.C., délégué
- M. Jérémie Dufour**, A.V.C., délégué
- M. Pierre Bienvenue**, Pl. fin., délégué

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-les-Îles

- Mme Hélène Sirois**, présidente
- Mme Sandra Giasson**, vice-président, communications
- M. Sylvain Croft**, vice-président, Institut de formation
- M. Réjean Bernatchez**, A.V.C., vice-président,
Institut de formation
- M. Christian Charette**, Pl. fin., secrétaire-trésorier
- Mme Christiane Deschênes**, administratrice
- M. Gilles Bernier**, A.V.C., délégué

Beauce-Amiante

- M. Simon Loubier**, A.V.C., président
- M. Marquis Roy**, vice-président, communications
- M. Marcel Breton**, A.V.C., Pl. fin., vice-président,
Institut de formation
- Mme Micheline Beaulne**, secrétaire-trésorière
- Mme France Boilard G.**, responsable,
trophée Victor-Dumais

- M. Gérard Lessard**, responsable, fibrose kystique
- M. Marc L. Castonguay**, A.V.A., administrateur
- M. Reynald Gilbert**, A.V.C., administrateur
- M. Côte Simard**, administrateur
- Mme Julie Morin**, secrétaire
- M. Yvan Trépanier**, délégué
- M. Vincent Breton**, délégué
- M. Yvan Veilleux**, Pl. fin., délégué

Drummond-Arthabaska

- Mme France Beaudry**, Pl. fin., présidente
- Mme Agathe Romanesky**, vice-présidente, communications
- M. Avik Caron**, vice-président, Institut de formation
- M. Jerry Jeanson**, A.V.C., Pl. fin., président du conseil
- Mme Micheline Ouellette**, secrétaire-trésorière
- Mme Jeanne Senneville**, responsable,
trophée Victor-Dumais
- M. Jacques Daneau**, A.V.C., administrateur
- Mme Geneviève Hincq**, administratrice
- Mme Marie Blais**, Pl. fin., administrateur
- Mme Stéphanie Perreault**, administrateur
- M. Yvon Neveu**, Pl. fin., délégué
- M. Claude Nadeau**, délégué
- M. Guillaume Landry**, délégué
- Mme Sonia Fournier**, délégué
- M. Guillaume Tardif**, délégué

Duplessis

- M. Viateur Nadeau**, A.V.C., président
- Mme Lynda Plante**, vice-présidente, communications
- M. Gaétan Simard**, vice-président, Institut de formation
- Mme Magali Cusin**, A.V.C., secrétaire-trésorière
- Mme Lise Lavoie Blackburn**, responsable, fibrose kystique
- M. Fernand Lévesque**, A.V.C., adjoint responsable,
fibrose kystique

M. Jacques Côté, Pl. fin., adjoint au vice-président,
Institut de formation

Mme Hélène Chouinard, déléguée

M. Claude Boissé, délégué

Mme Charlotte Mercier, déléguée

M. Alain Arsenault, Pl. fin., délégué

M. Claude Brault, délégué

Estrie

Mme Diane Préfontaine, A.V.C., Pl. fin., présidente

M. Bruno Therrien, Pl. Fin., vice-président, communications

Mme Elaine Saint-Onge, A.V.A., Pl. fin., vice-présidente,
Institut de formation

M. Denis Janelle, A.V.A., Pl. fin., président du conseil

M. Pierre Talbot, A.V.C., secrétaire-trésorier

M. Jean-Paul Allard, A.V.A., Pl. fin., responsable,
fibrose kystique

Mme Annie Vigneault, Pl. fin., secrétaire

M. Sylvain Beauséjour, A.V.C., délégué

M. Daniel Bégin, A.V.A., Pl. fin., délégué

M. Alain Côté, A.V.C., Pl. fin., délégué

M. Marcel Toulouse, A.V.C., délégué

M. Francis Gagnon, A.V.C., Pl. fin., délégué

Mme Hélène Lemieux, délégué

M. Normand Santerre, A.V.A., délégué

Grande-Mauricie

M. Pierre Rocheleau, président

M. Sylvain Boisclair, A.V.C., vice-président, communications

M. Gilles Cloutier, Pl. fin., vice-président, communications

M. Raymond Yelle, vice-président, Institut de formation

M. Pierre Noury, A.V.C., vice-président, Institut de formation

M. Jean Lortie, secrétaire-trésorier

M. Gaétan Huard, A.V.A., Pl. fin., délégué

Mme Sylvie Mayer, déléguée

M. Normand Morasse, délégué

M. Martin Pothier, A.V.C., délégué

Haute-Yamaska

Mme Annik Piché, Pl. fin., présidente

M. Gilles Sénéchal, A.V.C., Pl. fin., vice-président,
communications

Mme Pauline Hébert, A.V.C., vice-présidente,
Institut de formation

M. Michel Gagnon, A.V.C., Pl. fin., secrétaire-trésorier

M. Jonathan St-Amand, responsable,
trophée Victor-Dumais

M. Pierre Daviau, A.V.C., responsable, fibrose kystique

M. Stéphane Prévost, A.V.C., administrateur

Mme Marie-Claude Lavigne, adjointe responsable,
fibrose kystique

M. Nicolas Yvon, Pl. Fin., adjoint au vice-président,
Institut de formation

M. Pierrôt Arpin, A.V.A., Pl. fin., adjoint au vice-président,
communications

M. Marcel Cabana, délégué

M. Steve Whitney, délégué

M. Éric Bouthillette, délégué

M. André Yvon, Pl. fin., délégué

M. Jean-François Duquette, A.V.C., Pl. fin., délégué

M. Maxime Lamoureux, invité

Lanaudière

M. René Guertin, Pl. fin., président

M. Richard Desfosses, vice-président, communications

M. Jacques Fortier, A.V.A., Pl. fin., vice-président,
Institut de formation

Mme Suzanne Thibault, responsable, fibrose kystique

M. Michel Poulos, administrateur

M. René Sigouin, administrateur

Mme Denise Fortier, A.V.C., secrétaire

Mme Françoise Laporte Lambert, invité

Laurentides

Mme Ginette Boivin, A.V.C., présidente

Mme Diane Bertrand, Pl. fin., vice-présidente,
communications

Mme Célyne Prévost, vice-présidente, Institut de formation

Mme Nicole Roy, A.V.C., présidente du conseil

M. Pierre Locas, A.V.C., secrétaire-trésorier

Mme Julie Locas, responsable, trophée Victor-Dumais
Mme Suzanne Sabourin, responsable, fibrose kystique
M. Robin W. de Celles, A.V.A., Pl. fin., administrateur
M. Réal Émond, administrateur
Mme Julie Darveau, administratrice
M. Winston Chin, administrateur
M. Sylvain Gravel, Pl. fin., délégué

Laval

M. Guy Aubin, A.V.C., président
M. Luc Dugas, vice-président, communications
M. Daniel Brazeau, A.V.A., vice-président, Institut de formation
M. Jonac Verty, A.V.C., Pl. fin., secrétaire-trésorier
M. Hekmat Haik, A.V.C., administrateur
M. Jean Sauvé, administrateur
Mme Gisèle Balthazard, délégué
M. Guy Daigle, délégué
M. Pierre-Paul Dauphinais, délégué
M. Germain Deschênes, délégué
M. Michel Forget, délégué
M. Abderraouf Ghali, délégué
Mme Hélène Hardy, délégué
M. Mario Langlais, délégué
M. Albert Limoges, délégué
M. Alain Pierre-Charles, Pl. fin., délégué

Manicouagan

M. Gilbert Tremblay, président
M. Philippe Lévesque, vice-président, communications
M. Jacques Barriault, A.V.C., vice-président, Institut de formation
Mme Josée Michaud, secrétaire-trésorière
M. Pascal Lévesque, Pl. fin., responsable, fibrose kystique
M. Gilles Beaulieu, A.V.C., administrateur
M. Romain Tremblay, administrateur
M. Maurice Lefrançois, délégué
M. Lionel Cormier, délégué
M. Enrico Racine, délégué
M. Richard Lamy, délégué
Mme Géralda Ouellet, délégué

Montréal

M. René Auger, président
M. Franco Mignacca, vice-président, communications
M. Yvon Pilon, vice-président, Institut de formation
Mme Norma Mackarous, secrétaire-trésorière
M. Daniel J. Burnie, A.V.C., Pl. fin., responsable, trophée Victor-Dumais
Mme Pauline Haddad, A.V.A., Pl. fin., responsable, fibrose kystique
Mme Viviane Homsy, secrétaire
Mme Isabelle Pouliot, déléguée
Mme Lyne D. Arseneault, déléguée
Mme Sylvie Caron, Pl. fin., déléguée
M. Georges Dussault, délégué
M. Mario Claude Guérin, Pl. fin., délégué
Mme Annie Ho, déléguée
M. Denis Lapointe, Pl. fin., délégué
Mme Danielle Leconte, Pl. fin., déléguée
M. Denys Markoff, délégué
Mme Micheline Rioux, A.V.A., Pl. fin., déléguée
M. Mario Angelopoulos, délégué
M. William Bliss, A.V.A., Pl. fin., délégué
M. Hugues Boursiquot, délégué
M. Simon Calles, délégué
Mme Rochelle T. Cherney, délégué
M. Farouk Djebbari, délégué
Mme Dianne Gervais, délégué
M. Jean Rames Joseph, délégué
Mme Lynn Kofman Haimen, A.V.A., délégué
Mme Maryna Koretska, délégué
M. Sylvain Larose, délégué
M. Michel Lefebvre, délégué
Mme Cécile Lussier, A.V.C., délégué
M. Daniel Pilon, A.V.A., Pl. fin., délégué
M. Michael Richard Savelson, Pl. fin., délégué
M. Farid Shawki, délégué
Mme Angela Skafidas, délégué

Outaouais

- M. Raymond Pratte**, président
- M. Richard Walsh**, A.V.C., vice-président, communications
- M. Alain Parent**, vice-président, Institut de formation
- M. Yves Guillot**, A.V.C., secrétaire-trésorier
- M. Sébastien Giroux**, A.V.C., administrateur
- Mme Claude Gauthier**, Pl. fin., administrateur
- M. André Richard**, A.V.A., Pl. fin., délégué

Québec

- Mme Lisette Beaudry**, présidente
- Mme Johanne Boily**, Pl. fin., vice-présidente, communications
- Mme Marie-Hélène Risi**, vice-présidente, Institut de formation
- M. Mario Dion**, Pl. fin., secrétaire-trésorier
- Mme Sylvie Caron**, responsable, trophée Victor-Dumais
- Mme Marie Côté Pérusse**, responsable, fibrose kystique
- M. Alain Rivard**, administrateur
- M. Francis Gauthier**, administrateur
- M. Reney Boutin**, Pl. fin., administrateur
- M. Jean-Pierre Durand**, A.V.C., Pl. Fin., administrateur
- Mme Louise Tremblay**, adjointe responsable, fibrose kystique
- M. Ghislain Pouliot**, Pl. fin., délégué
- Mme Renée Gilbert**, déléguée
- Mme Michelle Perreault**, A.V.C., Pl. fin., déléguée
- M. Lyvan Caillouette**, délégué
- M. Robert Chamberland**, A.V.A., Pl. fin., délégué
- M. Jean-Claude Côté**, délégué
- M. Marc-André Imbeault**, Pl. fin., délégué
- M. Jacques Labrecque**, A.V.C., délégué
- Mme Lise Cauchon**, déléguée
- Mme Lyne Francoeur**, déléguée
- M. Martin Gariépy**, Pl. fin., délégué
- M. Sébastien Vallez**, délégué
- M. Sébastien Bérard**, Pl. fin., délégué
- Mme Valérie Côté**, délégué
- Mme Lucie Couture**, Pl. fin., délégué
- M. Jean-Michel Dubord**, Pl. fin., délégué

- M. Jean-François Lachance**, Pl. fin., délégué
- M. Mario Malouin**, A.V.C., délégué
- Mme Dominique Rochette**, délégué
- M. Sammy Zakem**, délégué

Richelieu-Longueuil

- M. Roger Bilodeau**, Pl. fin., président
- M. Albert Audet**, vice-président, communications
- M. Jean Létourneau**, A.V.A., vice-président, Institut de formation
- Mme Céline Poissant**, Pl. fin., présidente du conseil
- M. Frédéric Comptour**, secrétaire-trésorier
- M. Luc Daigneault**, responsable, trophée Victor-Dumais
- M. Réjean Fleury**, responsable, fibrose kystique
- Mme Chantal Boisseau**, administratrice
- M. Louis-Roger Valiquette**, administrateur
- M. Habib Ranni**, A.V.C., administrateur
- M. Michel Rivest**, A.V.A., administrateur
- M. Dominique Richer**, administrateur
- M. Bertrand de Cardaillac**, délégué
- M. Yves Therrien**, délégué
- M. Michel Longpré**, Pl. fin., délégué
- M. Jacques K.K. Ng-Kwai-Hang**, A.V.A., délégué
- Mme Michèle Frenette**, déléguée
- M. Doris Sénécal**, A.V.A., Pl. fin., délégué
- M. Guy Dubé**, délégué
- M. Luc Langlois**, délégué
- M. Yvon Fortin**, A.V.A., Pl. fin., délégué
- Mme Mylène Desjardins**, délégué
- Mme Jeannine Lefebvre**, délégué
- M. Daniel Moga**, délégué
- Mme Monique Sénécal**, A.V.C., délégué

Rivière-du-Loup

- M. Gérard Dionne**, président
- M. Roberto Dionne**, Pl. fin., vice-président, communications
- M. Gilles Pellerin**, Pl. fin., vice-président, Institut de formation
- Mme Louise Tremblay**, Pl. fin., secrétaire-trésorière
- Mme Linda Castonguay**, responsable, trophée Victor-Dumais

M. Ghislain Côté, responsable, fibrose kystique
M. Richard April, A.V.A., Pl. fin., délégué
M. Henri Belley, délégué
M. Ghislain Morin, délégué
M. Claude Boucher, délégué
M. Gilles Dionne, délégué

Rouyn-Noranda

M. Gaétan Tremblay, président
Mme Monique Bergeron, Pl. fin., vice-présidente, communications
M. Claude Marchand, vice-président, Institut de formation
M. Dwight Gauthier, président du conseil
M. Mario Sabourin, A.V.C., secrétaire-trésorier
M. Pierre Godbout, A.V.C., administrateur
M. Denis Dionne, administrateur
M. Luc Bilodeau, administrateur
Mme Lise Aylwin, Pl. fin., administrateur

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Mme Martine Mercier, présidente
M. Stéphane Arseneault, A.V.C., Pl. fin., vice-président, communications
M. Hugues Beaulieu, vice-président, Institut de formation
M. Daniel Bouchard, secrétaire-trésorier
Mme Martine Langevin, responsable, trophée Victor-Dumais
M. Martin Caron, responsable, fibrose kystique
Mme Caroline Pagé, A.V.A., Pl. fin., déléguée
M. Jean-François Perron, Pl. fin., délégué
M. Steeve White, A.V.C., délégué
Mme Gisèle Ménard, déléguée
Mme Carmen Boulianne, A.V.C., déléguée
M. Paul-Emile Boudreault, délégué
M. Pierre Forest, A.V.C., délégué
M. Mario Brassard, délégué
M. Pascal Côté, délégué
M. Dany Simard, délégué

Sud-Ouest-du-Québec

M. Gaétan Meloche, A.V.C., président
Mme Odette Hébert, Pl. fin., vice-présidente, communications
M. Jean-Pierre Lanctôt, Pl. fin., vice-président, Institut de formation
M. Michel Gendron, secrétaire-trésorier
M. Stéphane Pigeon, administrateur
Mme Laurence Boucher, A.V.C., administratrice
Mme Hélène Tapps, administratrice
M. Jean-Pierre Sylvestre, administrateur
M. Stéphane Goyette, administrateur
M. Marc-André Legault, administrateur
M. Michel Laplante, administrateur

Comités

Comité de discipline

M^e François Folot, président
M^e Daniel Gagnon, vice-président
Me Guy Marcotte, président suppléant
Mme Sophie Babeux
Mme Gisèle Balthazard, A.V.A.
Mme Michèle Barbier, A.V.A.
M. Philippe Bouchard
M. Gilles Bouillon
M. René Boutin
M. Serge Bujold
M. André Cléroux
M. Alain Côté
M. Michel Cotroni, A.V.A.
M. Pierre Décarie
M. Jacques Denis, A.V.A.
Mme Michèle Derome
M. Shirtaz Dhanji, A.V.A.
Mme Silvie Di Pietro
M. Alain Folco
M. Marcel Fortier, A.V.A.
M. Yvon Fortin, A.V.A.
M. Carmel Gagnon, A.V.A.
M. Claude Gauthier
M. Normand Joly
M. Raynald Laliberté
M. Émile Lanteigne, A.V.A.
M. Max Harry Laredo
M. Yannik Laurin
M. Daniel Laverdière
M. Gilles Lavoie
M. Richard E. Lemieux, A.V.A.
M. Gaéтан Magny
M. Michel Maheu
M. Bernard Meloche
Mme Micheline Normandin Langlois
M. Kaddis Sidaros, A.V.A.
M. Felice Torre, A.V.C.
Mme Jocelyne Tremblay
M. Daniel Turpin

Comité de l'institut de formation

Mme Diane Cinq-Mars, A.V.C., responsable
M. Guy Aubin, A.V.C.
M. Clément Blais
Mme Linda Burbridge, A.V.A., Pl. fin.
Mme Lyne Gagné, MBA
M. Pierre Trépanier

Comité de réglementation

Mme Marie Vallée, responsable
M. Paul-André Belisle
M. Clément Blais
M. Gérard Chagnon, Pl. fin.
M. Yves Rochefort, A.V.A., Pl. fin.

Comité des sections

M. Yves Rochefort, A.V.A, Pl. fin., responsable
Présidents des vingt sections de la Chambre
M. Guy Aubin, A.V.C.
M. René Auger
Mme France Beaudry, Pl. fin.
Mme Lisette Beaudry
M. Roger Bilodeau, Pl. fin.
Mme Ginette Boivin, A.V.C.
M. Gérard Dionne
M. René Guertin, Pl. fin.
M. Simon Loubier, A.V.C.
M. Gaéтан Meloche, A.V.C.
Mme Martine Mercier
M. Viateur Nadeau, A.V.C.
Mme Annik Piché, Pl. fin.
M. Raymond Pratte
Mme Diane Préfontaine, A.V.C., Pl. fin.
M. Pierre Rocheleau
Mme Hélène Sirois
M. Gaéтан Tremblay
M. Gilbert Tremblay

Comité de gouvernance

M. Richard Pelletier, responsable
M. Dany Bergeron
Mme Lyne Gagné, MBA
M. Daniel Pilon, FICVM, Adm.A., Pl. fin.
M. Louis Rouleau, A.V.A., Pl. fin.
M. John Ruggieri, A.V.A., Pl. fin.
M. Gilbert Tremblay

Comité de vérification, finances et trésorerie

M. Normand Caty, Pl. fin., responsable
M. Gérard Chagnon, Pl. fin.
M. Pierre Gilbert
M. Gaéтан Meloche, A.V.C.
M. Clément Saint-Laurent

Profil des membres

La Chambre de la sécurité financière compte 29 334, au 31 décembre 2005.

Distribution des représentants par groupe d'âge

Groupes d'âge	2005	2004
Moins de 30 ans	14,6 %	13,6 %
31 - 40 ans	25,4 %	26,2 %
41 - 50 ans	36,0 %	36,4 %
51 - 60 ans	18,3 %	17,4 %
Plus de 61 ans	4,7 %	4,4 %

Les représentants et le cumul des disciplines

Nombre de disciplines	Nombre de représentants	%	Disciplines	Nombre de représentants	%
une discipline	19 181	65,4	courtage en épargne collective	8 412	43,9
			courtage en épargne collective et placements parts permanentes et parts privilégiées (mention F)	5 225	27,2
			assurance de personnes	4 251	22,2
			autres	1 293	6,7
deux disciplines	6 558	22,4	assurance de personnes et courtage en épargne collective	2 094	31,9
			assurance de personnes et assurance collective de personnes	1 270	19,4
			autres	3 194	48,7
trois disciplines	2 490	8,5	assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtage en épargne collective	1 540	61,8
			autres	950	38,2
quatre disciplines	1 067	3,6	assurance de personnes, assurance collective de personnes, courtage en épargne collective et planification financière	851	79,8
			autres	216	20,2
cinq disciplines	35	0,1	assurance de personnes, assurance collective de personnes, courtage en épargne collective, planification financière et courtage en contrats d'investissement	7	20,0
			autres	28	80,0
six disciplines	3	0,0	assurance de personnes, assurance collective de personnes, courtage en épargne collective, planification financière, courtage en contrats d'investissement et courtage en plans de bourse d'études	3	100,0
nombre de représentants	29 334	100,0			

Les représentants et le cumul de disciplines 2003 et 2004

Nombre disciplines	2005	2004
une discipline	65,4 %	64,7 %
deux disciplines	22,4 %	22,3 %
trois disciplines	8,5 %	9,4 %
quatre disciplines	3,6 %	3,5 %
cinq disciplines	0,1 %	0,1 %
six disciplines	0,0 %	0,0 %

Nombre de représentants par discipline, catégories de discipline et mention

Discipline	Nombre de représentants	Code	Catégorie / Mention	Nombre de représentants
assurance de personnes	12 010	1 A	assurance de personnes	11 589
		1 B	assurance contre accidents et maladies	421
assurance collective de personnes	5 243	2 A	assurance collective de personnes	4 145
		2 B	régimes d'assurance collective	962
		2 C	régimes de rentes collectives	136
planification financière	4 586	6	planification financière	4 586
courtage en épargne collective	21 521	7	courtage en épargne collective	15 046
			courtage en épargne collective et placements parts permanentes et parts privilégiées (mention F)	6 475
courtage en contrats d'investissement	46	8	courtage en contrats d'investissement	46
courtage en plans de bourses d'études	812	9	courtage en plans de bourses d'études	812
Total	44 218 ⁽¹⁾			

⁽¹⁾ Un représentant peut cumuler plus d'une discipline, il peut être comptabilisé plus d'une fois. Le total de 44 218 inclut les représentants exerçant avec les mentions A, restreint à l'assurance vie, et D, courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière.

Les représentants par discipline

Discipline	2005	2004
Assurance de personnes	27,2%	27,2%
Assurance collective de personnes	11,9%	12,5%
Planification financière	10,4%	9,7%
Courtage en épargne collective	48,7%	48,6%
Courtage en contrats d'investissement	0,1%	0,1%
Courtage en plans de bourses d'études	1,8%	1,9%

ISBN 978-2-921432-41-2

ISBN 2-921432-41-2

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006.



500, rue Sherbrooke Ouest, 7^e étage, Montréal (Québec) H3A 3C6 Téléphone : (514) 282-5777 • 1 800 361 9989
Télécopieur : (514) 282-2225 Courriel : renseignements@chambresf.com www.chambresf.com